

adopté par leurs prédécesseurs, et c'est maintenant le pouvoir discrétionnaire d'un seul homme. Pareille duplicité mérite condamnation.

Selon les libéraux, le principe est bon. M. Fielding l'a établi sans jamais l'appliquer. Maintenant, ils louent non seulement le principe, mais son application. En un mot, voici la situation: du fait du pouvoir discrétionnaire d'un ministre, sous le régime de décrets du conseil adoptés par le gouvernement précédent, le producteur est en butte à une forme de concurrence qu'il ne subissait pas auparavant. La remarque de l'honorable député de York-Est est bien fondée.

Vous êtes-vous jamais rendu compte de la concurrence que certains fournisseurs se font entre eux? Rendez-vous au marché pour observer comment les commerçants se démènent pour vendre des asperges, dès l'ouverture de la saison. Remarquez la concurrence entre les producteurs, une concurrence impitoyable en certains cas, car ils s'évertuent à écouler leur produit sur un marché où la demande a été déjà considérablement satisfaite par les importations antérieures à l'époque où vient notre produit. Voilà pourquoi nous tenons ce point pour important. Il met en cause l'acceptation d'un principe qui, à nos yeux, est le seul capable de sauver l'industrie du pays de la ruine dont la menace une concurrence injuste et déloyale.

L'hon. M. DUNNING: Il convient de noter sans aucun parti pris que le présent article 43, en ce qu'il a trait aux produits naturels, a été mis dans la loi par un ministre des Finances libéral, l'honorable W. S. Fielding, en reconnaissance du fait dont il a été question cet après-midi. Je suppose bien que depuis quinze ans on a répété la même déclaration à chaque session du Parlement. Il se présente des variations climatiques si importantes qu'il faut en tenir compte. Il est faux de dire que le parti libéral au pouvoir n'a pas appliqué l'article 43. Il l'a de fait appliqué, et le mécanisme alors employé était le même qu'aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Citez des cas. Il n'a jamais été appliqué.

L'hon. M. DUNNING: Le ministre du Revenu national a demandé au département de l'Agriculture quelles étaient les conditions de l'industrie intéressée, soit celle des asperges, quant aux époques et aux valeurs courantes des importations, et une fois ces renseignements obtenus le ministre du Revenu national, après en avoir reçu l'autorisation, a établi la valeur pour fins de droits de douane, et l'a établie pendant que le gouvernement précédent était au pouvoir.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: Citez un cas.

L'hon. M. DUNNING: Je ne le puis de mémoire.

Le très hon. M. BENNETT: Non, je pense bien que c'est impossible.

L'hon. M. DUNNING: Mais il y en a plusieurs.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en existe aucun.

Une VOIX: Contradiction flagrante.

L'hon. M. DUNNING: L'article 43 est encore dans notre loi. Le parti libéral ne désapprouve pas l'emploi juste et équitable de l'article 43 de la loi des douanes en ce qui concerne les produits naturels.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien, très bien.

L'hon. M. DUNNING: C'est sa raison d'être, l'emploi juste et équitable en ce qui concerne les produits naturels. Mais nous désapprouvons, nous avons désapprouvé et nous désapprouverons toujours ce que nous considérons comme un emploi injuste et arbitraire de l'article 43. Nous avons fait disparaître plusieurs estimations artificielles.

Le très hon. M. BENNETT: Combien?

L'hon. M. DUNNING: Je ne saurais en donner le nombre exact.

Le très hon. M. BENNETT: Plus que dix?

L'hon. M. DUNNING: Bien plus que dix.

Le très hon. M. BENNETT: Nommez-les.

L'hon. M. DUNNING: Eh bien, je ne suis pas une encyclopédie comme le très honorable chef de l'opposition, mais je puis lui affirmer que de très nombreuses estimations faites sous l'empire de l'article 43 ont été supprimées.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai demandé au département de m'en faire rapport, et les renseignements me sont parvenus avant que je laisse le pouvoir. Il n'y en avait pas tant que cela.

L'hon. M. DUNNING: Dans le document que le très honorable député a sous les yeux se trouve une liste qui en porte bien plus que dix. Je désire que cet article sur les asperges soit adopté, et je ne voudrais pas me montrer trop provocant. Je crois que le compte rendu du débat de cet après-midi sur l'article 43 en ce qu'il concerne les asperges donnera satisfaction à tous les intéressés. Pourrions-nous passer maintenant aux haricots verts, monsieur le président?